

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 mars 2016

n°12

page 1/2

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 22 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 1 ) :** Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

**EXCUSES ( 2 ) :** M.PICHON, Mme DE COURREGES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

**RAPPORTEUR :** Madame Maryse LAVRARD

**OBJET :** Mise en place d'un règlement pour le jeu-concours photo "Reflets de mon territoire" du Pays d'art et d'histoire

*Le service du Pays d'art et d'histoire, qui a pour mission la valorisation du patrimoine de l'Agglomération, organise au printemps, pour la quatrième année consécutive, un concours-photo autour des qualités patrimoniales du territoire.*

*L'extension de l'Agglomération a élargi la notion de territoire mise à l'honneur à travers le thème "Reflets de mon territoire", permettant aux habitants ou aux visiteurs de se rendre acteurs de leur patrimoine en proposant leurs photographies à l'occasion du jeu-concours. Celui-ci se déroulera du 27 mars au 21 mai 2017.*

*Les meilleures photographies sélectionnées par un jury seront exposées du 15 juin au 25 août 2017 dans la galerie Alaman. A l'issue d'un vote par les visiteurs de l'exposition, les trois photos préférées du public seront primées.*

*Les photographies exposées seront proposées au prêt gratuit auprès des structures communautaires ou communales organisatrices d'expositions. Un lot sera offert à chaque photographe lauréat. Les trois photographes distingués par le choix du public se verront offrir un lot spécial en plus du lot précité.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

**CONSIDERANT** que l'organisation d'un jeu-concours photo est de nature à valoriser le Pays Châtelleraudais et son nouveau territoire et à faciliter l'approbation du patrimoine par les habitants

**CONSIDERANT** la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu-concours,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce jeu-concours photographique, dont le règlement joint.

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 20 mars 2016**

**n°12**

**page 2/2**

---

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 22/03/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER